CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
VILLE DE GRACEFIELD

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Gracefield, tenue le 1er Février 2022, à la salle du conseil, située au 3, rue de la Polyvalente, Gracefield, à 19 h 00.

Sont présents, les membres du conseil : Madeleine Caron, Alain Labelle, Daniel-Luc Tremblay, Mélanie Lefebvre, Hugo Guénette et Jean-Philippe Caron.

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Mathieu Caron.

Est également présent, le directeur général et greffier, monsieur Sylvain Hubert.

La séance du conseil se tient conformément au règlement de régie interne no. 136-2016.

Sauf indication contraire dans les termes mêmes d'une résolution, l'expression, « adoptée à l'unanimité », présente dans le procès-verbal, doit s'entendre comme incluant le maire.

La séance du conseil est tenue à huis clos en raison de la pandémie actuelle de la Covid-19.

2022-02-020 Ouverture de la séance extraordinaire

Il est proposé par le conseiller Alain Labelle et résolu :

Que la présente séance soit ouverte, il est 20 h 23.

Le maire monsieur Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-02-021 adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé par le conseiller Hugo Guénette et résolu d'adopter l'ordre du jour avec ses ajouts et ses reports :

1- Ouverture de la séance extraordinaire
2- Adoption de l'ordre du jour
3- Mandat à Deveau Avocats – Dossier matricule 3803-98-0504
4- Contrat - Service de la collecte et transport des ordures, des matières recyclables et des matières organiques pour les années 2022, 2023 et options de deux années 2024 et 2025
5- Contrat – Service de conciergerie et d'entretien ménager pour les années 2022 et 2023, avec possibilité d'une année d'option (2024)

6- Contrat - Fourniture d'essence sans plomb ordinaire, carburant diesel et urée pour les années 2022 à 2025 inclusivement
7- **(Séance tenante)** Contrat – Fourniture de matériaux granulaires pour les années 2022, 2023 et option 2024
8- Nomination de Jacqueline Boucher –Trésorière
9- Nomination de Raymonde Tremblay – Directrice du service de l'urbanisme et environnement
10- Nomination d'un inspecteur en bâtiment et en environnement
11- Contrat – Alain Caron
12- Achat de prix de participations pour le concours « Défi de Château de neige »
13- **(Reporté)** Poste commis comptable
14- **(Reporté)** Poste de préposé à l'urbanisme
15- Période de questions
16- Levée de la séance extraordinaire

Le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-02-022 Mandat à Deveau Avocats – Dossier matricule 3803-98-0504

Considérant les nombreuses problématiques d'urbanisme sur la propriété située au 7, rue Kelmon, lot rénové 5 410 206, au cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau ;

Considérant les plaintes reçues dans ce dossier ;

Considérant les irrégularités de certaines utilisations de ce terrain en ce qui a trait aux usages permis dans ce secteur et les irrégularités quant aux installations situées sur ce terrain ;

Considérant qu'une lettre a déjà été envoyée par le service de l'urbanisme ;

Considérant que ces problématiques durent depuis plusieurs années ;

Considérant les inspections effectuées au courant de l'année 2021 et 2022 ;

Considérant la non collaboration du contribuable concerné ;

Considérant le rapport émis par notre Directeur de la sécurité incendie ;

Considérant les problèmes en termes de sécurité civile et l'urgence d'agir ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Hugo Guénette, appuyé par le conseiller Alain Labelle et résolu :

De mandater le directeur général et greffier, monsieur Sylvain Hubert, afin de retenir les services de la firme Deveau Avocats dans le dossier ayant comme, matricule 3803-98-0504, propriété située au 7, rue Kelmon Gracefield (Québec), secteur Wright pour régulariser les problématiques d'urbanisme et représenter la Ville de Gracefield dans ce dossier, et prendre tous les moyens nécessaires, même en urgence, pour faire cesser les problématiques et risques en termes de sécurité civile.

Le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-02-023 Contrat – Service de la collecte et transport des ordures, des matières recyclables et des matières organiques pour les années 2022, 2023 et option de deux années 2024 et 2025

Considérant qu'un appel d'offres par soumissions publiques pour le service de la collecte et transport des ordures, des matières recyclables et des matières organiques pour les années 2022 et 2023 avec possibilité d'une année d'option pour les années 2024 et 2025 a été publié sur le site SEAO ;

Considérant qu'une seule soumission a été reçue ;

Considérant le procès-verbal de l'ouverture de soumissions est déposé ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé par le conseiller Alain Labelle et résolu :

D'octroyer le contrat pour le service de la collecte et transport des ordures, des matières recyclables et des matières organiques numéro 2021-13 pour les années 2022 et 2023 à Transport R.L.S. pour un montant de 851.000.00 $ plus les taxes applicables

Le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-02-024 Contrat – Service de conciergerie et d'entretien ménager pour les années 2022 et 2023, avec possibilité d'une année d'option (2024)

Considérant qu'un appel d'offres par soumissions publiques pour le service de conciergerie et d'entretien ménager pour les années 2022 et 2023 avec possibilité d'une année d'option pour l'année 2024 a été publié sur le site SEAO ;

Considérant les soumissions reçues ;

Considérant le procès-verbal de l'ouverture de soumissions est déposé ;

Considérant que le plus bas soumissionnaire conforme est Bétrik;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Hugo Guénette, appuyée par la conseillère Madeleine Caron et résolu :

D'octroyer le contrat pour le service de conciergerie et d'entretien ménager numéro 2021-14 pour les édifices municipaux de la Ville de Gracefield pour les années 2022 et 2023 à Bétrik pour un montant total de 129 942.33 $ taxes incluses, le tout selon la soumission déposée, selon les modalités.

Le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-02-025 Contrat – Fourniture d'essence sans plomb ordinaire, carburant diesel et urée pour les années 2022 à 2025 inclusivement

Considérant qu'un appel d'offres par soumissions publiques pour la fourniture d'essence sans plomb ordinaire, carburant diesel et urée pour les années 2022 à 2025 inclusivement a été publié sur le site SEAO ;

Considérant qu'une seule soumission a été reçue ;

Considérant le procès-verbal de l'ouverture de soumissions est déposé ;

Considérant la soumission déposée contient le prix pour le diesel seulement ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Caron, appuyé par le conseiller Hugo Guénette et résolu :

D'octroyer le contrat de la fourniture de carburant diesel numéro 2021-12 pour les années 2022 à 2025 inclusivement pour les véhicules municipaux de la Ville de Gracefield aux Huiles H.L.H. pour un montant total de 506 119.94 $ taxes incluses, le tout selon la soumission déposée, selon les quantités réelles et les modalités prévues au devis.

Le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-02-026 Contrat – Fourniture de matériaux granulaires pour les années 2022, 2023 et option 2024

Considérant un appel d'offres par soumissions publiques pour la fourniture de matériaux granulaires, gravier et autres matériaux à

réaliser au cours des années 2022 et 2023 avec option pour l'année 2024 a été publié sur le site SEAO ;

Considérant que 5 soumissions ont été reçues ;

Considérant le procès-verbal des soumissions est déposé ;

Considérant que le conseil municipal a décidé de concéder le contrat par matériaux, individuellement, et non de manière globale;

En conséquence, pour les années 2022 et l'année 2023, la Ville de Gracefield va donner les items suivants à l'entreprise 9001-0216 Québec Inc. (Carrière Tremblay et fils) ;

Les items suivants pour les années 2022 – 2023 :

pierre concassée catégorie MG-20,
pierre concassée municipale 0 ¾,
pierre concassée ou roche ronde 0-2 ½,
pierre concassée ou roche ronde 4/8 pouce,
pierre concassée ou roche ronde 0-4 pouces,
pierre nette ¾ ,
la poussière de pierre pas de grosseur, le centre de tamis 0 3/8 ainsi que l'asphalte froide ou autrement appelé le cold patch.

Les trois (3) autres items;

Ceux-ci vont être donnés à l'entreprise 2627-6360 Québec Inc. qui est la propriété d'André Cousineau.

Et les items qui vont lui être donnés pour les mêmes années 2022 – 2023 :

la roche 6 à 12 pouces,
la poussière de pierre MG 20B avec pierre concassée blanche de Carrière ou équivalent ainsi que l'asphalte recyclée donc ces trois items là vont être donnés à l'entreprise de Monsieur Cousineau, les autres sont donnés à Carrière Tremblay et fils.

Les quantités sont celles qui sont prévues dans les devis, je vous préciserais que ces quantités-là indiquées dans le présent appel d'offres à titre indicative et n'engage à rien la Ville d'acheter le tonnage indiqué vise uniquement à assurer que le soumissionnaire pourra tout le moins fournir cette quantité si la Ville en a besoin.

Donc c'est un tonnage indicatif mais sont obligés de fournir au moins ces quantités là et la Ville va payer selon les quantités réelles.

Donc ce qui va être reproduit dans la résolution manuscrite ce sont les quantités qui son indiqués dans les plans et devis dans le formulaire de soumission.

Donc pour les années 2022 et 2023, quant à l'année 2024 c'est une année d'option que la Ville pourra exercer plus tard

En conséquence, il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé par la conseillère Madeleine Caron et résolu :

Le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-02-027 Nomination de Jacqueline Boucher – Trésorière

Considérant Madame Jacqueline Boucher occupe le poste de Trésorière par intérim depuis le 14 juin 2021, selon la résolution 2021-06-206 ;

Considérant Madame Jacqueline Boucher sera la nouvelle signataire des effets bancaires ;

Considérant Madame Boucher sera la personne ressource pour toutes transactions bancaires du compte bancaire de la Ville de Gracefield ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Hugo Guénette, appuyé par la conseillère Mélanie Lefebvre et résolu :

De nommer madame Jacqueline Boucher à titre de Trésorière de la Ville de Gracefield, le tout selon le contrat déposé en plénier.

Que madame Jacqueline Boucher soit membre de l'Association des Directeurs municipaux du Québec (ADMQ).

D'autoriser le Maire, monsieur Mathieu Caron et le directeur général et greffier, monsieur Sylvain Hubert à signer le contrat de madame Jacqueline Boucher à titre de Trésorière de la Ville de Gracefield.

Le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

<u>Note au procès-verbal :</u>

Le conseiller Daniel-Luc Tremblay s'est retiré des délibérations à 20h31 pour le traitement de cette résolution.

2022-02-028 Nomination de Raymonde Tremblay – Directrice du service de l'urbanisme et de l'environnement

Considérant la nécessité de combler le poste de Directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement ;

Considérant l'intérêt de Madame Raymonde Tremblay pour occuper ce poste ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Caron appuyée par la conseillère Mélanie Lefebvre et résolu :

De procéder à l'embauche de madame Raymonde Tremblay à titre de Directrice du service de l'urbanisme et de l'environnement pour la Ville de Gracefield, le tout selon le contrat déposé ;

Que madame Raymonde Tremblay soit nommée, comme personne désignée conformément à l'article 120 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* chargé de l'application des règlements d'urbanisme et du règlement de contrôle intérimaire no. 2009-206 sur le territoire de la Ville de Gracefield.

Que soit conféré à madame Tremblay les pouvoirs de visite et d'inspection prévus aux règlements d'urbanisme et de signer tous les permis relatifs au service de l'urbanisme;

De permettre à madame Raymonde Tremblay d'être membre de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) au montant de 380.00 $ plus les taxes applicables.

D'autoriser le Maire, monsieur Mathieu Caron et le directeur général et greffier, monsieur Sylvain Hubert, à signer le contrat de madame Raymonde Tremblay, directrice du service de l'urbanisme et de l'environnement de la Ville de Gracefield.

Le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Note au procès-verbal :

Le conseiller Daniel-Luc Tremblay réintègre son siège, il est 20h32.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

2022-02 -029 Nomination d'un inspecteur en bâtiment et en environnement

Considérant l'offre d'emploi publiée pour un poste d'inspecteur en bâtiment et environnement (ou inspecteur adjoint) ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyée par la conseillère Madeleine Caron et résolu :

De procéder à l'embauche de madame Mireille Bertrand, au poste d'inspectrice en bâtiment et environnement, à partir du 7 février 2022.

Que madame Mireille Bertrand soit nommée, comme personne désignée conformément à l'article 120 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* chargé de l'application du règlement de contrôle intérimaire no. 2009-206 sur le territoire de la Ville de Gracefield.

Que soit conféré à madame Mireille Bertrand les pouvoirs de visite et d'inspection prévus aux règlements d'urbanisme et signer les permis et certificats ;

Que les conditions d'emploi soient assujetties aux dispositions de la convention collective en vigueur et que son salaire soit établi selon l'échelon 5.

Le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-02-030 Contrat – Alain Caron

Considérant l'offre de services reçue de AC Consultec, Monsieur Alain Caron, technicien en aménagement et urbanisme ;

Considérant la volonté du conseil municipal désire offrir aux citoyens de la Ville de Gracefield un service adéquat selon les besoins actuels pour le service de l'urbanisme et rattraper le retard accumulé ;

Considérant cette offre pour une durée d'environ 2 mois pour un montant maximum de 10 000 $ plus les taxes applicables ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Caron et résolu :

D'octroyer un contrat de service de consultant en urbanisme pour la Ville de Gracefield à AC Consultec, Monsieur Alain Caron, pour un montant maximum de 10 000$ plus les taxes applicables le tout selon l'offre déposée, sur autorisation du Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert.

D'autoriser le Maire, Monsieur Mathieu Caron et le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert à signer l'offre de service de AC Consultec, Monsieur Alain Caron.

Le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-02-031 Achat de prix de participations pour le concours « Défi château de neige »

Considérant que la Ville de Gracefield a annulé son Carnaval d'hiver 2022 ;

considérant que la Ville de Gracefield s'est inscrite au concours « Défi château de neige » et qu'elle souhaite promouvoir l'activité et encourager les familles à participer en offrant cinq prix de participations aux familles / villégiateurs résidents sur le territoire de la Ville de Gracefield ;

considérant Hors-Bord Lafontaine demande de se joindre à l'activité en étant donateur d'un certificat cadeau de 300.00 $;

considérant le concours se termine le 14 mars 2022, les prix seront remis le 15 mars 2022 et le comité des loisirs sera en charge de choisir les gagnants parmi les inscriptions reçues ;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Mélanie Lefebvre, appuyé par le conseiller Daniel-Luc Tremblay et résolu :

D'autoriser un montant de 1000,00 $ plus les taxes applicables pour l'achat de quatre prix de participations. Les prix seront remis aux familles pour les cinq plus beaux châteaux confectionnés.

- 1er prix : Certificat cadeau de 325,00 $ de chez Escapade Eskimo. Le gagnant pourra choisir l'activité qu'il voudra faire avec sa famille (traineau a chien, glissade etc…)

- 2 ième prix : Certificat cadeaux d'une valeur de 300.00 $ chez Hord-Bord Lafontaine, pour l'achat de vêtements d'hiver pour la famille. (Certificat offert gratuitement par le commerçant).

- 3 ième prix : Certificat cadeau d'une valeur de 300.00 $ chez Hors-Bord Lafontaine.

- 4 ième prix : Forfait hébergement d'une valeur de 275,00 $ pour 2 nuitées en chalet avec CarpeDiem Aventure. (2 adultes et 3 ou 4 enfants).

- 5 ième prix : Certificat cadeau de 100.00 $ au Restaurant Milano pour un repas en famille.

Que les dépenses de 1000,00 $ soient imputées au poste # 02 70110 499.

Le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Poste de commis-comptable

<u>Note au procès-verbal :</u>

Reporté à une séance ultérieure

Poste de préposé à l'urbanisme

<u>Note au procès-verbal :</u>

Reporté à une séance ultérieure

Période de questions

2022-02-032 Levée de la séance extraordinaire

Il est proposé par Alain Labelle et résolu :

De lever la présente séance à 20h50.

Le maire monsieur Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le maire	Le directeur général et greffier
_____	_____
Mathieu Caron	Sylvain Hubert, notaire

<u>Approbation du procès-verbal :</u>

Je, Mathieu Caron, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général et greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et Villes.*

_____
Mathieu Caron
Maire